

# Notice annuelle

Le 30 mars 2010  
Intact Corporation financière



## TABLE DES MATIÈRES ET LISTE DES RENSEIGNEMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

	<u>Page</u>		
	Notice annuelle	Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (Intégrée(s) par renvoi)	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction (Intégrée(s) par renvoi)
<b>MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE</b>	3		
<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b>	4		
Dénomination sociale, adresse et constitution	4		
Liens intersociétés	5		
<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE NOS ACTIVITÉS</b>	6		
Historique de l'entreprise au cours des trois derniers exercices	6		
<b>DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE</b>	7		
<b>DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS</b>	8		
Secteurs d'activité	8		
Distribution et marketing	10		
Réassurance	11	29 - 30	
Tarification et souscription	11		
Gestion des sinistres	12		
Plan de répartition des risques (« Facility Association »)	13		
Questions réglementaires	13		
Conditions concurrentielles	14		
Actifs incorporels	14		
Cycles et saisonnalité	14		
Employés	15		
Gestion des placements	15		
<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	16	51 - 62	
<b>DIVIDENDES</b>	16		
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>	17		
Actions ordinaires	17		
Actions de catégorie A	17		
Notations	17		
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>	18		
Prix des actions et nombre d'actions transigées	18		
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>	19		4 - 11
Administrateurs de la compagnie	20		
Les membres de la haute direction de la compagnie	21		
Comités du conseil d'administration	22	48	4 - 11
Les titres détenus par les administrateurs et les membres de la haute direction	25		
Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	25		
Conflits d'intérêts	26		
<b>POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES</b>	26		
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>	26		
<b>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	26		
<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	26		
<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>	27		
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	27		
<b>ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'EXAMEN DES RISQUES</b>	28		

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE**

Certains énoncés inclus ou intégrés par renvoi dans cette notice annuelle concernant nos projets et nos intentions, nos attentes et nos résultats, nos niveaux d'activité, notre rendement, nos objectifs ou nos accomplissements actuels et futurs ou tout autre événement ou développement futur, constituent des informations prospectives. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend », « planifie », « a l'intention de », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases comparables indiquent des informations prospectives.

Les informations prospectives sont fondées sur nos estimations et attentes à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements futurs diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs suivants : notre capacité de mettre en œuvre notre stratégie ou d'exploiter notre entreprise selon nos attentes actuelles; notre capacité d'évaluer avec exactitude les risques reliés aux polices d'assurance que nous souscrivons; des développements négatifs du marché des capitaux ou autres facteurs pouvant avoir une incidence sur nos placements et nos obligations de financement aux termes de nos régimes de retraite; le caractère cyclique du secteur de l'assurance IARD; notre capacité de prévoir avec exactitude la fréquence des sinistres; la réglementation gouvernementale conçue pour protéger les titulaires de polices et les créanciers plutôt que les investisseurs; les litiges et les poursuites réglementaires; la publicité périodique négative à l'égard du secteur de l'assurance; une vive concurrence; notre dépendance envers les courtiers et des tiers pour vendre nos produits à leurs clients; notre capacité de respecter notre stratégie d'acquisition; notre capacité d'exécuter notre stratégie d'affaires; notre participation à un plan obligatoire de répartition des risques entre tous les participants du secteur de l'assurance (« Facility Association ») et à d'autres plans obligatoires similaires de répartition des risques; des attaques terroristes et événements qui s'ensuivent; des événements catastrophiques; notre capacité de conserver nos cotes relatives à la solidité financière; notre capacité de réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance; notre succès à gérer le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs); notre dépendance envers les technologies de l'information et les systèmes de télécommunications; notre dépendance envers les employés clés; la conjoncture économique et les conditions financières et politiques générales; notre dépendance envers les résultats d'exploitation de nos filiales; la volatilité du marché boursier et autres facteurs ayant une incidence sur le cours de nos actions; les ventes futures d'un nombre important de nos actions ordinaires.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans cette notice annuelle ou qui y sont intégrés par renvoi sont visés par ces mises en garde et les mises en garde figurant à la rubrique « Gestion des risques » de notre rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et dans nos autres documents déposés auprès des diverses commissions de valeurs ou autorités similaires au Canada qui sont intégrés par renvoi dans cette notice annuelle. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs pouvant avoir une incidence sur nous; toutefois, ces facteurs devraient être examinés avec soin et les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs déclarés dans les présentes ou dans les documents intégrés par renvoi dans les présentes. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les informations prospectives, et ne nous engageons pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf tel qu'il est requis par la loi.

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans cette notice annuelle sont à jour au 31 décembre 2009. Tous les montants en dollars sont en dollars canadiens.

## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

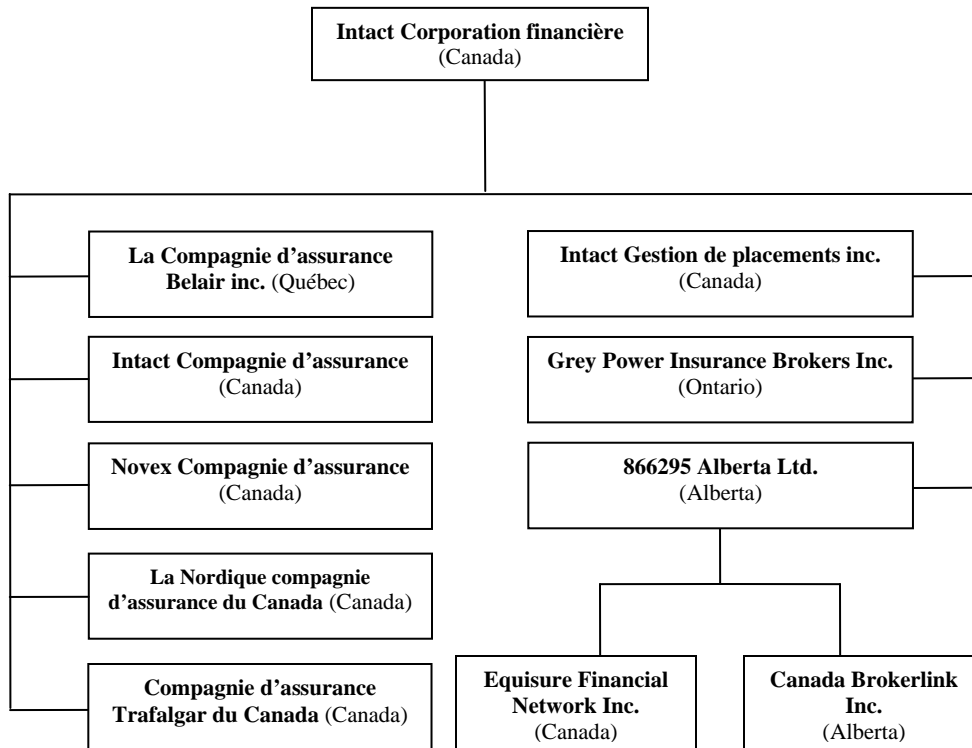
### **Dénomination sociale, adresse et constitution**

Intact Corporation financière (« nous » ou la « compagnie ») est une société de portefeuille constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, qui offre des produits d'assurance IARD au Canada par l'entremise de ses filiales d'exploitation.

Nous exerçons des activités au Canada par l'entremise des filiales suivantes : Intact Compagnie d'assurance, Novex Compagnie d'assurance, La Nordique Compagnie d'assurance du Canada, Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada, La Compagnie d'assurance Belair inc., Equisure Financial Network Inc., Canada Brokerlink Inc., Grey Power Insurance Brokers Inc. et Intact Gestion de placements inc. Notre siège social et principale place d'affaires est situé au 700, avenue University, bureau 1500-A (Légal), Toronto (Ontario), M5G 0A1.

## Liens intersociétés

Le schéma suivant illustre notre structure organisationnelle en date du 30 mars 2010, ainsi que la juridiction de constitution de chacune de nos principales filiales d'exploitation. Toutes nos filiales sont détenues directement ou indirectement à 100 % par nous.



## **DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE NOS ACTIVITÉS**

Nos activités ont pris naissance en 1809 avec la constitution de notre première société fondatrice, The Halifax Insurance Company. Entre 1988 et 2009, nous avons acquis et intégré avec succès douze entreprises d'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD »). Grâce à nos acquisitions et à notre croissance organique, nous avons connu une croissance en termes de primes directes souscrites qui nous a permis de passer du 18<sup>e</sup> rang, en 1988, au 1<sup>er</sup> rang des assureurs IARD au Canada, avec une part de marché estimée à 11 % des primes directes souscrites estimées en 2009.

Nos activités comprennent deux secteurs d'assurance : l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises. Nos produits d'assurance se composent principalement de l'assurance automobile et de l'assurance de biens et de l'assurance de responsabilité civile, que nous offrons aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises partout au Canada. Selon les plus récentes statistiques de l'industrie concernant les primes directes souscrites, nous sommes le chef de file en assurance IARD du secteur privé en Ontario, au Québec, en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Nous distribuons nos produits par l'entremise de plusieurs réseaux : les courtiers d'assurance, belairdirect, Grey Power et Brokerlink.

### **Historique de l'entreprise au cours des trois derniers exercices**

En 2007, la compagnie a conclu une offre de rachat substantielle d'actions visant l'achat, aux fins d'annulation, de ses actions ordinaires (les « actions ordinaires ») pour une somme allant jusqu'à 500 millions \$, au prix de 54,00 \$ par action. Par conséquent, la compagnie a acheté 9 259 239 actions ordinaires aux fins d'annulation. Au terme de cette offre de rachat substantielle d'actions, 124 472 761 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Le 6 septembre 2007, la compagnie a annoncé les nominations de Charles Brindamour au poste de président et chef de la direction de la compagnie et de Claude Dussault, alors chef de la direction de la compagnie, au poste de président du conseil d'administration de la compagnie (le « conseil d'administration »), avec comme date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En 2008, la compagnie a annoncé son intention d'effectuer une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités (« OPRA ») visant l'achat, aux fins d'annulation, au cours des douze prochains mois, d'un maximum de 6 223 638 de ses actions ordinaires, ce qui représentait 5 % des actions ordinaires qui étaient en circulation à cette date. ING Groep N.V. (le « Groupe ING »), qui détenait environ 70 % des actions ordinaires en circulation, a participé à cette offre d'achat sur une base proportionnelle. La compagnie a acheté 4 566 195 actions ordinaires au cours de l'OPRA.

Le 19 février 2009, le Groupe ING a complété un placement secondaire et effectué un placement privé suivant lesquels une filiale indirecte en propriété exclusive du Groupe ING a vendu 83 941 400 actions ordinaires (représentant la totalité de la participation du Groupe ING dans la compagnie) (la « transaction »). Simultanément à la clôture, l'action spéciale de la compagnie détenue par le Groupe ING a été convertie en une action ordinaire conformément aux modalités qui y étaient rattachées et a été incluse dans le cadre du placement secondaire. Après la clôture de la transaction, la compagnie et le Groupe ING ont aussi conclu, le 19 février 2009, une convention de collaboration modifiée et mise à jour qui prévoit : (i) la suppression de certaines dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise et aux droits préférentiels de souscription du Groupe ING qui ont pris fin à la clôture; et (ii) que certains services continueront à être fournis par le Groupe ING ou un membre de son groupe, au gré de la compagnie, au cours d'une période de transition pouvant durer jusqu'à 24 mois, y compris ceux reliés à la gestion du risque, aux ressources humaines, à la vérification interne et à la technologie de l'information. De plus, la

compagnie a conclu avec le Groupe ING une convention de non-concurrence (qui demeurera en place après la clôture pour une période de deux ans).

Le 23 février 2009, la compagnie a annoncé que sa filiale Compagnie d'assurance ING du Canada deviendrait Intact Compagnie d'assurance et qu'elle serait exploitée sous la marque de commerce Intact Assurance. À la suite de l'approbation du changement de nom par ses actionnaires, à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2009, la compagnie, anciennement connue sous le nom d'ING Canada inc., a été renommée Intact Corporation financière.

Le 22 mai 2009, la compagnie a obtenu un visa relatif à un prospectus simplifié préalable de base définitif concernant les dépôts annoncés le 14 mai 2009. Les dépôts permettront à Intact d'offrir, sur une période de 25 mois, une combinaison de titres d'emprunt, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires, des reçus et des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions et des unités, d'une valeur ne dépassant pas un montant global de deux milliards de dollars. Ces dépôts ont remplacé un prospectus similaire déposé en octobre 2007. La compagnie a également annoncé le dépôt d'un supplément à son prospectus préalable de base visant à établir un programme de billets à moyen terme qui permettrait à la compagnie d'émettre des billets à moyen terme non garantis d'un montant maximum de 500 millions de dollars.

Le 31 août 2009, la compagnie a conclu une émission de billets à moyen terme non garantis non subordonnés dont le capital s'élève à 250 millions \$ conformément à son programme de billets à moyen terme. Les billets à moyen terme non garantis, série 1, émis porteront intérêt à un taux fixe annuel de 5,41 % jusqu'à leur échéance le 3 septembre 2019 (les « billets série 1 »).

Le 23 novembre 2009, la compagnie a conclu une émission de billets à moyen terme non garantis non subordonnés dont le capital s'élève à 150 millions \$, conformément à son programme de billets à moyen terme. Les billets à moyen terme non garantis, série 2, émis porteront intérêt à un taux fixe annuel de 6,40 % jusqu'à leur échéance le 23 novembre 2009 (les « billets série 2 »).

Le 17 février 2010, la compagnie a annoncé son intention d'effectuer une OPRA visant l'achat, aux fins d'annulation, au cours des douze prochains mois, d'un maximum de 5 977 913 de ses actions ordinaires, ce qui représente approximativement 5 % des actions ordinaires flottantes à cette date. La compagnie a reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») d'effectuer l'OPRA, le 18 février 2010. En date du 22 mars 2010, la compagnie avait acheté 2 858 100 actions ordinaires au cours de l'OPRA.

Le 23 mars 2010, la compagnie a conclu une émission supplémentaire de billets série 2 dont le capital s'élève à 100 millions \$.

## **DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE**

L'industrie canadienne de l'assurance IARD offre aux particuliers et aux entreprises une protection d'assurance pour couvrir leurs automobiles, leurs biens personnels et commerciaux, leur responsabilité civile et d'autres catégories d'activité de l'assurance IARD. En 2008, l'industrie canadienne de l'assurance IARD a enregistré environ 42,7 milliards \$ en primes directes souscrites et a versé des indemnités et constitué des provisions pour sinistres totalisant environ 29,1 milliards \$. L'assurance automobile et l'assurance des biens constituent respectivement les premier et second secteurs d'activité de l'industrie canadienne de l'assurance IARD (selon les primes directes souscrites).

Les trois réseaux de distribution de l'industrie canadienne de l'assurance IARD sont les courtiers d'assurance, la distribution directe et les agents exclusifs. Les courtiers d'assurance agissent comme intermédiaires entre les compagnies d'assurance IARD et les consommateurs qui souhaitent souscrire de l'assurance IARD. Les courtiers distribuent habituellement des polices d'assurance de plusieurs compagnies d'assurance et agissent pour le compte des clients. Au Canada, les courtiers constituent le plus important réseau de distribution de produits d'assurance IARD. Dans un réseau de distribution directe, les compagnies d'assurance IARD vendent leurs polices d'assurance respectives directement aux consommateurs, sans recourir à un intermédiaire. La majeure partie de la distribution directe est effectuée par Internet et par l'entremise des centres d'appels. Les agents exclusifs sont une équipe de vente exclusive qui commercialise des produits d'assurance IARD exclusivement pour un assureur.

Le rendement financier de l'industrie canadienne de l'assurance IARD est déterminé par deux principaux facteurs : i) le niveau des primes souscrites par rapport aux sinistres et aux frais d'exploitation; et ii) les rendements produits par les portefeuilles de placements des assureurs.

L'industrie canadienne de l'assurance IARD constitue un marché établi. Pour 2007 et 2008, le taux de croissance annuel composé (« TCAC ») des primes directes souscrites pour l'industrie canadienne de l'assurance IARD s'élevait à 2,6%. En 2007 et 2008, le TCAC des primes directes souscrites de l'industrie s'est établi respectivement à 5,2% et 0,1%.

Le ratio combiné constitue une mesure clé du rendement de l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Le ratio combiné est la somme du ratio de sinistres et du ratio de frais. Le ratio de sinistres est constitué de la somme des sinistres et des frais de règlement encourus, déduction faite de la réassurance, le tout exprimé en tant que pourcentage des primes nettes acquises. Le ratio de frais est la somme des frais, y compris les commissions, les taxes sur les primes et les frais généraux et administratifs encourus, exprimé en tant que pourcentage des primes nettes acquises. Un ratio combiné supérieur à 100 % signifie que l'entreprise a affiché une perte technique avant les produits des placements au titre de l'actif investi. Un ratio combiné inférieur à 100 % indique que l'entreprise sous-jacente a enregistré un bénéfice technique avant les produits de placements au titre de l'actif investi.

De 2002 à 2004, les ratios combinés de l'industrie canadienne de l'assurance IARD se sont améliorés de façon considérable, comparativement aux dix années précédentes, reflétant ainsi les modifications des produits ainsi que la tendance vers une augmentation de la tarification, l'amélioration de la discipline de souscription et une réduction de la fréquence des sinistres. En 2002, le ratio combiné de l'industrie canadienne de l'assurance IARD s'est établi à 106,1 %. Le ratio combiné a progressé pour s'établir à 99,0 % en 2003 et à 91,2 % en 2004. Le ratio combiné de l'industrie canadienne de l'assurance IARD s'est établi à 92,7 % en 2005, pour ensuite baisser et s'établir à 91,6 % en 2006. Il a ensuite augmenté jusqu'à 93,4 % en 2007 et jusqu'à 101,8 % en 2008. De 2003 à 2007, les ratios combinés de l'industrie canadienne de l'assurance IARD se sont maintenus, le rendement des capitaux propres (« RCP ») était élevé et les rendements des placements ont été stables alors qu'en 2008, le RCP a diminué de façon marquée en raison de la crise économique.

## **DESCRIPTION DE NOS ACTIVITÉS**

### **Secteurs d'activité**

Nos produits d'assurance se divisent en deux secteurs d'activité : l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises.

### *Assurance des particuliers*

Selon les plus récentes statistiques du marché, nous sommes le plus important fournisseur d'assurance des particuliers du Canada (selon les primes directes souscrites) pour 2009. Au cours des douze mois terminés le 31 décembre 2009, nos activités en assurance des particuliers ont compté pour 3,1 milliards \$ ou 73 % de nos primes directes souscrites. Nos principaux produits en assurance des particuliers sont l'assurance automobile et l'assurance habitation.

*Assurance automobile et assurance de responsabilité civile.* Nos activités d'assurance automobile pour les particuliers, avec 2,1 milliards \$ de primes directes souscrites (à l'exclusion des groupements d'assureurs) au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2009 et environ 2,4 millions de risques assurés, offre une protection à nos clients en matière de responsabilité civile, de blessures corporelles (ou d'assurance accidents) et de dommages causés à leurs véhicules, selon leur lieu de résidence au Canada. L'assurance de responsabilité civile couvre le paiement des dommages-intérêts par les personnes assurées qui ont causé des blessures corporelles ou des dommages matériels à des tiers par suite d'un accident impliquant une automobile. L'assurance contre les blessures corporelles couvre les pertes de revenus, les frais médicaux, les frais de réhabilitation et les frais de préposé aux soins liés à une blessure, une maladie ou au décès d'une personne assurée survenu par suite d'un accident d'automobile. L'assurance de biens (collision et tous risques) couvre les dommages subis par les personnes assurées en raison des dommages causés à leur automobile ou de la perte de celle-ci. Nous offrons également des couvertures pour les autocaravanes, les véhicules de plaisance, les motoneiges et les véhicules antiques et classiques.

Les frais de règlement des sinistres en assurance automobile sont principalement établis en fonction de la fréquence des accidents, du coût des soins médicaux, du coût des réparations et du remplacement des automobiles et de tous les coûts concernant les litiges reliés aux réclamations.

*Assurance habitation et assurance de responsabilité civile.* Nos activités d'assurance des biens des particuliers, avec 0,9 milliard \$ de primes directes souscrites au cours des douze mois terminés le 31 décembre 2009 et environ 1,6 million \$ de risques assurés, offre aux particuliers une protection contre le feu, le vol, le vandalisme, les dommages causés par l'eau et contre les autres dommages causés à leur résidence et à son contenu, de même que leur responsabilité civile personnelle. La plupart des polices d'assurance habitation en vigueur au Canada comportent la garantie valeur à neuf. Nous rajustons notre couverture en fonction des divers segments du marché. Nous divisons le marché résidentiel en maisons standard, maisons de grande valeur et maisons non standard. Le marché résidentiel comprend également des couvertures pour les locataires occupants, les copropriétaires occupants, les résidences occupées par des non-propriétaires et les résidences secondaires.

Les coûts des sinistres en assurance habitation sont établis principalement en fonction de la fréquence et de la gravité des sinistres. La gravité est elle-même très influencée par l'inflation des coûts des matériaux de construction, des coûts de la main-d'œuvre et des biens ménagers. La plupart des polices d'assurance de propriétaires occupants prévoient des augmentations automatiques de couvertures, qui sont toutefois facultatives, afin de tenir compte de la hausse des coûts de remplacement et de la valeur des propriétés.

La rentabilité et le prix de l'assurance des propriétaires occupants sont aussi influencés par la fréquence des catastrophes naturelles, particulièrement les violentes tempêtes en hiver, le vent et la grêle, le verglas, les orages violents, les tremblements de terre et les ouragans. Nous avons recours à la réassurance afin de réduire notre exposition aux catastrophes naturelles.

## ***Assurance des entreprises***

Nous sommes l'un des plus importants fournisseurs d'assurance des entreprises au Canada avec 1,2 milliard \$ de primes directes souscrites en 2009. Au cours des douze mois terminés le 31 décembre 2009, nos activités d'assurance des entreprises ont représenté 27 % de nos primes directes souscrites. Nos produits d'assurance des entreprises sont offerts aux entreprises et aux exploitations agricoles.

*Assurance automobile des entreprises.* Notre secteur d'assurance automobile des entreprises, avec 321,9 millions \$ en primes directes souscrites au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2009 et environ 269 400 risques assurés, offre les mêmes couvertures que l'assurance automobile des particuliers, mais pour des types de risques différents. L'assurance automobile des entreprises couvre les véhicules commerciaux, les véhicules publics, les risques de garages, les flottes de véhicules passagers privés et les camions légers. La plupart des véhicules que nous assurons sont des automobiles et des camions légers.

*Assurance biens et responsabilité des entreprises.* Notre secteur d'assurance des entreprises offre également aux entreprises une couverture contre le feu et les risques connexes, la responsabilité commerciale, les cautionnements, les risques divers et multiples, la responsabilité pour locaux et la responsabilité pour produits et activités d'exploitation complétées de même que des produits créneaux. Il comptait pour 832,2 millions \$ de primes directes souscrites au cours des douze derniers mois terminés le 31 décembre 2009, avec environ 236 400 risques assurés. Nous offrons traditionnellement de l'assurance de biens à usage commercial, responsabilité civile et d'autres formes d'assurances à un groupe diversifié d'entreprises de petite et moyenne taille. Ces clients sont en règle générale des petites entreprises, des bailleurs commerciaux, des fabricants et des entrepreneurs.

## **Distribution et marketing**

Notre stratégie de distribution est conçue pour nous permettre de relever les défis posés par un marché en évolution. Elle vise à maximiser la croissance tout en répondant aux besoins d'un bassin de consommateurs plus vaste. Nous distribuons nos produits par l'entremise des réseaux et entités indiqués ci-dessous :

*Courtiers d'assurance.* Nous faisons affaire avec plus de 1 800 courtiers d'assurance au Canada. Le réseau de distribution que forment les courtiers d'assurance a représenté environ 3,3 milliards \$ ou 77,4 % de nos primes directes souscrites en 2009. Le succès de notre entreprise est fondé sur une offre continue de taux concurrentiels et de produits bien adaptés aux besoins de nos clients cibles et sur la prestation constante de services de qualité supérieure aux courtiers d'assurance. Nous offrons aux courtiers une plate-forme technologique qui leur permet d'effectuer des opérations avec nous, nous leur donnons des cours de formation sur nos produits et supportons leur croissance en faisant la promotion de notre marque et de nos valeurs.

*Intact Assurance.* Intact Assurance est le plus important fournisseur d'assurance habitation, automobile et entreprises au pays. Elle a une tradition d'innovations axées sur le client, telles que sa Garantie service-client. En vertu de cette garantie, elle promet que dans les 30 minutes qui suivent la déclaration d'un sinistre ses clients pourront parler, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à un conseiller qui leur fournira le soutien et les conseils d'urgence, communiquera avec les fournisseurs et fera les paiements pour les dépenses et les réparations d'urgence. Si elle ne peut respecter cette promesse, Intact Assurance émettra un chèque au client au montant de sa prime annuelle, jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Avec sa garantie du Réseau Confiance, Intact Assurance garantit également la qualité du travail et des réparations de son vaste réseau de fournisseurs, de carrossiers et d'entrepreneurs. De plus, Intact Assurance a minimisé au fil des ans avec sa Garantie du conducteur exemplaire, certains des irritants qui sont souvent associés à

une demande d'indemnité en renonçant à l'augmentation traditionnelle de la prime à la suite d'un sinistre.

*belairdirect.* Pour les consommateurs qui préfèrent faire affaire par téléphone ou par Internet, belairdirect offre, en Ontario et au Québec, des solutions d'assurance auto et habitation directement aux consommateurs depuis plus de 50 ans. Avec belairdirect, les consommateurs ont le choix d'acheter leur couverture d'assurance par téléphone, en ligne ou en personne. La notoriété de sa marque est supérieure à celle de tout autre assureur direct au Québec et en Ontario (environ 545,8 millions \$ ou 12,8 % du total de nos primes directes souscrites en 2009 l'ont été par l'entremise de belairdirect).

*Grey Power.* Depuis 1993, Grey Power se spécialise dans la distribution de produits d'assurance pour les personnes qui sont âgées de 50 ans et plus. Elle offre des produits et services choisis avec soin qui reconnaissent l'expérience et le bon dossier de conduite de ses clients. Grey Power exerce ses activités selon le principe que les consommateurs devraient profiter des avantages que leur confère leur maturité par le biais d'une meilleure proposition de valeur pour les clients appartenant à ce secteur démographique. Grey Power a compté pour 159,2 millions \$ ou 3,7 % du total de nos primes directes souscrites en 2009.

*Brokerlink.* Brokerlink est l'un des plus grands cabinets de courtage au Canada. Brokerlink offre aux consommateurs des produits et services d'un certain nombre d'assureurs, dont les nôtres. En 2009, environ 259,3 millions \$ ou 6,1 % de nos primes directes souscrites l'ont été par l'entremise de Brokerlink.

## **Réassurance**

Nous souscrivons de la réassurance afin de contrôler notre exposition aux sinistres et aux pertes découlant des risques d'assurance que nous souscrivons, et pour protéger nos ressources en capital. Nous cédon une partie de nos primes brutes à des réassureurs, qui s'engagent à assumer une partie des sinistres couverts. La réassurance a pour but d'améliorer la diversification des risques et de nous permettre de souscrire plus d'affaires. Veuillez vous reporter à la section « Situation financière – Réassurance » aux pages 29 et 30 de notre rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 intégrées par renvoi dans les présentes.

## **Tarification et souscription**

*Assurance des particuliers.* Nous estimons que la tarification et la souscription sont inextricablement liées. La sophistication de la segmentation de la tarification a une influence directe sur la qualité des risques que nous assumons. De même, la sophistication du processus de sélection des risques a une incidence directe sur les résultats qui sont reflétés dans notre base de données de tarification et, de là, sur notre capacité de segmenter et d'être compétitifs.

Nous maintenons une base de données exclusive et détaillée de notre secteur d'assurance des particuliers d'une province et d'un territoire à l'autre du Canada. Nous estimons que la taille de cette base de données nous permet de mieux prévoir la gravité et la fréquence des sinistres. Notre tarification est fonction de la fréquence et de la gravité des sinistres, des dépenses liées aux affaires souscrites, des frais de règlement et de gestion des sinistres et des frais du réseau de distribution par l'entremise duquel les affaires sont souscrites.

Le processus de sélection ou de souscription vise à quantifier les risques éventuels rattachés à un client afin de déterminer l'admissibilité de ce client et la tarification appropriée qui devrait lui être imposée. Ce processus est fortement informatisé afin que nos courtiers d'assurance et nos souscripteurs puissent appliquer nos lignes directrices en matière de souscription de la façon la plus constante possible. Nous avons mis en place des modèles

sophistiqués permettant de déterminer la rentabilité relative sur le plan des risques ou des polices afin d'encourager la souscription d'affaires au niveau de rentabilité anticipé le plus élevé.

*Assurance des entreprises.* Tout comme l'assurance des particuliers, la tarification des produits d'assurance des entreprises est établie en règle générale en fonction de la fréquence et de la gravité des sinistres prévus au cours de la période où les taux seront en vigueur. La tarification des produits tient compte des dépenses liées aux affaires souscrites de même que des frais de gestion et de règlement des sinistres.

Nous appliquons une méthode rigoureuse pour la gestion des risques et la souscription dans le domaine de l'assurance des entreprises, l'accent étant mis sur la rentabilité. Notre intérêt particulier pour les petites et moyennes entreprises nous a permis de normaliser nos critères de souscription et notre tarification en fonction des classifications du marché.

### **Gestion des sinistres**

En matière de gestion des sinistres, nous avons pour objectif de fournir un service efficace et de haute qualité à nos clients tout en contrôlant les frais de gestion des sinistres et en réduisant les cas de fraude. Nous estimons que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif consiste à faire appel à l'interne à des préposés aux sinistres formés pour appliquer nos pratiques de gestion des sinistres.

En 2009, 96,6% de nos demandes d'indemnité ont été menées à terme par nos experts en sinistres internes, sans avoir eu recours aux services d'experts en sinistres externes. Nous estimons que, de ce fait, comme nous le souhaitions, nos politiques et méthodes de traitement des sinistres ont été appliquées uniformément et les frais totaux y afférents, y compris les frais d'administration connexes, en ont été diminués.

La gestion des sinistres est assurée par nos quelque 1,900 experts en sinistres répartis dans tout le Canada. Le processus de gestion des sinistres comprend la réception de la déclaration de sinistre, la vérification de la couverture, l'établissement de la provision pour la perte ultime éventuelle, l'enquête des circonstances entourant le sinistre, l'évaluation des dommages, le règlement ou le refus de règlement, selon le cas, le paiement, le parachèvement des opérations de sauvetage et le recouvrement en vertu de la subrogation ou de la réassurance, le cas échéant. Les éléments clés de notre processus de gestion se composent de nos manuels détaillés de sinistres, de nos nombreux programmes de formation technique et de notre processus d'examen de la qualité. Nous avons conçu des systèmes et des méthodes qui assurent la surveillance, la mesure et le contrôle continu de tous les aspects du processus de gestion des sinistres du moment où nous recevons la déclaration de sinistre jusqu'au règlement définitif du sinistre.

La plupart de nos experts en sinistres travaillent dans nos bureaux régionaux. Ils ont pour mandat de gérer les activités quotidiennes se rapportant aux sinistres. Nous estimons que cela nous permet de répondre rapidement aux clients lorsqu'il se produit un sinistre. Tous nos experts en sinistres doivent respecter des limites d'autorisation – selon la nature et l'étendue des sinistres qu'ils sont aptes à gérer – correspondant à leur niveau respectif. Ces niveaux d'autorisation sont examinés régulièrement et rajustés au besoin.

Nous gérons un nombre considérable de sinistres dans le cours normal des activités par l'entremise de notre service de l'indemnisation. Les provisions sont établies et, si nécessaire, rajustées par le service de l'indemnisation de concert avec nos actuaires. Ces sinistres et ces provisions sont examinés par nos vérificateurs internes et externes et nos services financiers, avec le concours d'avocats internes et externes dans certains cas précis, le cas échéant. Si les demandes de règlement découlent de polices d'assurance qui sont couvertes par des traités de réassurance, la part du risque qui nous revient se limite à la rétention nette des risques d'assurance et à la solvabilité du réassureur.

## **Plan de répartition des risques (« Facility Association »)**

Pour offrir de l'assurance automobile au Canada, nos filiales d'assurance doivent participer au plan de répartition des risques de l'industrie (« Facility Association ») applicable en Alberta, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Nouvelle-Écosse, au Nunavut, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon. Des plans similaires sont en place dans le reste du Canada, à des degrés variables. La Facility Association est un plan obligatoire entre tous les participants de l'industrie de l'assurance IARD et fournit une couverture d'assurance automobile aux particuliers ou aux entreprises qui sont autrement incapables de souscrire une couverture auprès des assureurs privés. Les polices émises dans la Facility Association sont traitées et gérées par quelques compagnies d'assurance qui sont remboursées pour les frais d'administration liés aux polices. Nous sommes l'une des quelques compagnies d'assurance qui gèrent les polices de la Facility Association. Tous les résultats de souscription et les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des affaires traitées par ces compagnies d'assurance sont ensuite regroupés et pris en charge par tous les participants de l'industrie conformément à leur part de marché de l'assurance automobile.

La taille de la Facility Association d'un territoire à l'autre varie avec le temps en fonction de la rentabilité du marché de l'assurance automobile de même que du capital disponible aux assureurs privés. La Facility Association a enregistré, en 2004, 850 millions \$ en primes directes souscrites qui ont diminué à 511 millions \$ en 2005. Elle a aussi enregistré 403 millions \$ en primes directes souscrites en 2006 et 333 millions \$ en primes directes souscrites en 2007. En 2008, elle a enregistré 276 millions \$ en primes directes souscrites alors qu'en 2009, l'estimé des primes directes souscrites est 243 millions \$.

La Facility Association étant incapable de majorer les tarifs aussi rapidement que l'augmentation des frais de règlement, elle a subi des pertes dépassant 500 millions \$ en 2003, principalement en raison des sinistres survenus en Ontario. Par contre, à cause de réformes réglementaires et d'une majoration importante des tarifs en 2003 et 2004 qui ont aidé à réduire le nombre de risques placés dans la Facility Association, celle-ci a produit un profit d'environ 530 millions \$ en 2004. En 2005, elle a inscrit un profit d'environ 312 millions \$ et les résultats nets ont représenté un profit d'environ 204 millions \$ en 2006. Les résultats nets estimés pour 2007 étaient d'environ 18 millions \$, alors que les résultats d'exploitation pour 2008 étaient une perte de 102 millions \$. En 2009, Les résultats d'exploitation estimés étaient un profit de 9 millions \$. La quote-part de la compagnie des résultats de la Facility Association se situait entre 0 % et 20 % au cours de cette même période, selon la province de la Facility Association.

## **Questions réglementaires**

Nos filiales d'assurance sont assujetties à la réglementation et à la supervision des autorités réglementaires en matière d'assurance des ressorts où elles sont constituées et agréées pour exercer des activités. Cette réglementation et cette supervision visent à protéger les titulaires de police et les créanciers plutôt que les investisseurs et ont trait à diverses questions, notamment à la fixation des tarifs, aux normes en matière de solvabilité et de fonds propres à risque, aux restrictions sur les types de placements, au maintien de provisions appropriées au titre des primes non acquises et des sinistres non réglés, à l'examen des compagnies d'assurance par les autorités de réglementation (y compris l'examen périodique en matière de finance et de conformité), au dépôt de rapports annuels et autres rapports, à la délivrance de permis aux assureurs, agents et courtiers, aux restrictions vis-à-vis des opérations avec des sociétés du même groupe, aux restrictions vis-à-vis des dividendes et des opérations de capital pour les actionnaires, aux restrictions vis-à-vis de la propriété et de la réglementation relative à la forme des contrats d'assurance ainsi qu'à la vente et au marketing des produits d'assurance. Nous estimons que nos

filiales d'assurance se conforment à tous égards importants aux exigences réglementaires applicables.

### **Conditions concurrentielles**

La concurrence est très vive dans l'industrie canadienne de l'assurance IARD. Dans chaque secteur d'activité, le marché est très fragmenté et, habituellement, de nombreux participants du secteur de l'assurance se livrent concurrence. Parmi nos concurrents, on note des assureurs étrangers et nationaux de même que de grands assureurs d'envergure nationale, les assureurs automobiles d'état, des petits assureurs locaux et des sociétés d'assurance mutuelle et de coopératives. En 2008, les cinq plus importants assureurs comptaient pour environ 35,3% des primes directes souscrites pour l'industrie canadienne privée de l'assurance IARD. Nous estimons que l'industrie canadienne de l'assurance IARD demeurera très concurrentielle dans un avenir prévisible. Nous croyons que la concurrence dans nos secteurs d'activité porte sur la tarification, le service, les réseaux de distribution, la structure des commissions, les caractéristiques des produits, la santé financière et la taille, la capacité de payer les indemnités, les notations, la réputation et la reconnaissance du nom ou de la marque. Le paysage de la concurrence à l'échelle régionale diffère légèrement de ce qu'on retrouve à l'échelle nationale.

### **Actifs incorporels**

Au sein de la distribution directe en assurance des particuliers, belairdirect s'est bâtie une solide réputation parmi les consommateurs du Québec et de l'Ontario. De même, la marque Grey Power gagne de plus en plus de notoriété en Ontario et en Alberta. Tel que mentionné, la plus importante filiale d'assurance de la compagnie est maintenant Intact Compagnie d'assurance exploitée sous la marque Intact Assurance. Suite à la clôture de la transaction, Intact compagnie d'assurance a lancé une campagne d'envergure de marketing et de publicité à travers le Canada afin de faire la promotion de sa nouvelle marque. Nos filiales d'assurance appliquent une stratégie de marketing et une stratégie entourant la marque qui visent à démarquer et à promouvoir les produits novateurs et uniques dans ses divers secteurs d'activités.

### **Cycles et saisonnalité**

Au cours des vingt dernières années, les rendements de l'industrie canadienne de l'assurance IARD ont fluctué considérablement et le RCP moyen s'est établi à environ 10,0 % au cours de cette même période. Nous croyons que la nature cyclique de l'industrie canadienne de l'assurance IARD s'explique par de nombreux facteurs, notamment la gestion du capital, les décalages et la tarification, la réglementation du secteur et, dans le cas de l'assurance des entreprises, un processus de prise de décision décentralisée.

Par ailleurs, nous estimons que le rendement de l'industrie est déterminé par l'offre et non par la demande. Lorsqu'il y a abondance de capital dans l'industrie, des compagnies peuvent sous-tarififier leurs produits afin d'augmenter rapidement leur part de marché. Cependant, une tarification inadéquate réduit les marges techniques. Finalement, il faut augmenter les primes pour récupérer les pertes subies, ce qui entraîne la reprise du cycle. Plusieurs années peuvent s'écouler entre le moment où une police est tarififiée et celui où le coût total d'un sinistre est connu. Dans les provinces où les taux d'assurance sont réglementés, l'approbation des changements de la tarification peut prendre plusieurs semaines en raison de la complexité du processus réglementaire, ce qui retarde la prise en compte des coûts réels des sinistres dans le taux des primes. Dans le secteur de l'assurance des entreprises, les souscripteurs et les courtiers peuvent généralement négocier les primes, surtout pour les comptes importants, ce qui peut retarder la prise en compte des coûts réels des sinistres.

Les résultats techniques varient également selon les saisons, surtout en ce qui a trait aux tendances des sinistres automobiles et aux conditions routières hivernales. Typiquement, les

sinistres sont plus élevés au premier et au quatrième trimestres en raison de la chaussée glissante et de la visibilité réduite. De fortes tempêtes hivernales, telles que la tempête de verglas qui a touché le Québec en 1998, le vent, la grêle et la pluie peuvent influencer sur les résultats en assurance des biens. Dans les régions où les réseaux d'égouts sont inadéquats, les propriétés courent un plus grand risque de subir des dommages causés par l'eau.

## Employés

En date du 31 décembre 2009, la compagnie, y compris ses unités fonctionnelles, comptait approximativement 6 900 employés équivalents temps plein.

## Gestion des placements

La totalité de notre portefeuille d'actifs investis est gérée par notre filiale en propriété exclusive Intact Gestion de placements inc. (« IGP »), anciennement connue sous le nom de ING Gestion de placements inc. IGP offre également des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite des employés ainsi qu'à certains tiers.

Au 31 décembre 2009, notre portefeuille de placements dont la valeur s'élevait à environ 8,1 milliards \$, était composé de 0,3 milliard \$ de flux de trésorerie et de bons du Trésor du gouvernement du Canada, de 4,6 milliards \$ de titres de créance, de 1,6 milliard \$ d'actions privilégiées, de 1,3 milliard \$ d'actions ordinaires et de 0,3 milliard \$ de prêts aux courtiers.

## Stratégie de placement

Notre stratégie de placement vise à générer des rendements solides après impôts tout en diversifiant le risque. La constitution de notre portefeuille tient compte de la disponibilité et de la liquidité des placements éventuels. Nous établissons également des limites pour chaque secteur économique et chaque stratégie de placement afin d'assurer une diversification dans tous les secteurs. Nous croyons que cette diversification des risques entre divers secteurs d'activité procure des avantages de placements. Bien que notre stratégie soit de nature à long terme, elle est revue périodiquement afin qu'elle soit adaptée, lorsque nécessaire, à l'environnement de placement, surtout lors de moments de turbulence et de forte volatilité.

Notre portefeuille, qui s'élève à 8,1 milliards \$, est composé principalement de titres canadiens, dont des titres à revenu fixe de haute qualité, des actions ordinaires de grandes compagnies et des actions privilégiées pour lesquels des dividendes sont versés. Au cours des cinq dernières années, le portefeuille d'actifs investis de la compagnie a généré un rendement annuel moyen après impôts de 7,55 %, réparti comme suit :

Nos filiales <sup>(1)</sup>	Rendements des placements annuels				
	2009	2008	2007	2006	2005
<b>Total</b> .....	7,55 %	(3,87) %	1,22 %	4,49 %	6,72 %
Titres à revenu fixe .....	2,94 %	3,62 %	1,49 %	2,49 %	4,32 %
Actions privilégiées canadiennes .....	23,65 %	(11,41) %	(2,46) %	4,85 %	4,55 %
Actions ordinaires canadiennes .....	18,91 %	(21,64) %	3,61 %	9,70 %	20,20 %

Note :

(1) Les rendements sont indiqués après impôts.

## FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque liés à la compagnie et à nos activités sont décrits à la rubrique « Gestion des risques – Principaux facteurs de risque et mesures d’atténuation » de la page 51 à la page 62 de notre rapport de gestion annuel pour l’exercice terminé le 31 décembre 2009, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes.

## DIVIDENDES

Au cours de l’exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons versé quatre dividendes trimestriels pour un montant global de 1,28 \$ par action ordinaire. Le versement de dividendes est assujéti à la discrétion de notre conseil d’administration et dépend, entre autres, de notre situation financière, de la conjoncture économique, des restrictions relatives aux dividendes qui nous sont versés par nos filiales et d’autres facteurs que notre conseil d’administration peut, dans l’avenir, juger comme étant pertinents.

Le tableau suivant indique les dividendes versés par action sur les actions ordinaires au cours de chacun des trois derniers exercices :

<b>Date de l’annonce</b>	<b>Date de versement</b>	<b>Montant du dividende</b>
15 février 2007	30 mars 2007	0,27 \$
15 mai 2007	29 juin 2007	0,27 \$
8 août 2007	28 septembre 2007	0,27 \$
7 novembre 2007	31 décembre 2007	0,27 \$
20 février 2008	31 mars 2008	0,31 \$
14 mai 2008	30 juin 2008	0,31 \$
13 août 2008	30 septembre 2008	0,31 \$
12 novembre 2008	31 décembre 2008	0,31 \$
23 février 2009	31 mars 2009	0,32 \$
13 mai 2009	30 juin 2009	0,32 \$
12 août 2009	30 septembre 2009	0,32 \$
11 novembre 2009	31 décembre 2009	0,32 \$
17 février 2010	31 mars 2010	0,34 \$

La toute dernière décision d’augmenter notre dividende trimestriel, annoncée le 17 février 2010, reflète notre objectif de créer de la valeur pour les actionnaires, la solidité financière de notre compagnie et la qualité de son bénéfice d’exploitation.

À titre de société de portefeuille n’ayant aucune activité directe, nous dépendons des dividendes au comptant et d’autres versements autorisés de nos filiales et de nos propres encaisses pour verser des dividendes à nos actionnaires. Le montant des dividendes payable par nos filiales peut être limité par les lois et les règlements en matière d’assurance et d’entreprises applicables.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

Notre capital autorisé est actuellement composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Au 22 mars 2010, 119 758 167 actions ordinaires et aucune action de catégorie A étaient émises ou en circulation.

### **Actions ordinaires**

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes au moment où ils sont déclarés par notre conseil d'administration et, sauf si la législation le prévoit autrement, ils ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire sur toutes les questions devant faire l'objet d'un vote à une assemblée d'actionnaires. En cas de liquidation, de dissolution ou de cessation des activités, volontaire ou involontaire, de la compagnie, les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de se partager proportionnellement le reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après le règlement des dettes. Les actions ordinaires sont inscrites à la TSX.

### **Actions de catégorie A**

Les actions de catégorie A peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Notre conseil d'administration est autorisé à fixer, avant l'émission, le nombre d'actions de catégorie A de chaque série, la contrepartie par action, la désignation des actions de catégorie A de chaque série et les caractéristiques qui sont reliées aux actions de catégorie A de chaque série, qui peuvent comprendre, entre autres, les droits de vote. Les actions de catégorie A de chaque série sont de rang égal à celui des actions de catégorie A de toute autre série et auront préséance sur les actions ordinaires à l'égard des dividendes et du retour de capital en cas de liquidation ou de dissolution de la compagnie.

Les modalités des actions ordinaires et des actions de catégorie A (en tant que catégorie) sont énoncées sous forme électronique à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Notations**

Le 7 août 2009, le Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la note de société émettrice A (faible) assignée à la compagnie. Cette note est la troisième plus élevée des dix catégories de notes utilisées pour évaluer la dette à long terme. Dans le système d'évaluation de DBRS, les titres de créances notés A ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection de l'intérêt et du capital est considérée comme importante, mais le niveau de solidité est moindre que celle des compagnies notées AA. Le qualificatif « élevé » ou « faible » reflète la solidité relative au sein de la catégorie des notes. La tendance de la note est retournée à stable après avoir été qualifiée de positive.

Le 17 août 2009, Moody's Investors Service (« Moody's ») a confirmé la note A3 d'émission à long terme, assignée à la compagnie. Cette note est la troisième plus élevée des neuf catégories de notes utilisées pour évaluer les émissions à long terme. Le chiffre 3 de la note A3 reflète une évaluation faible sur l'échelle de notation de la catégorie A graduée de 1 (maximum) à 3 (minimum). La perspective de notation de la compagnie est demeurée stable.

Le 26 août 2009, DBRS a attribué la note A (faible) aux billets série 1. La tendance de la note était stable.

Le 26 août 2009, Moody's a attribué la note A3 aux billets série 1. La perspective de notation de la compagnie est demeurée stable.

Le 18 novembre 2009, DBRS a attribué la note A (faible) aux billets série 2. La tendance de la note était stable. Le 22 mars 2010, suite à la réouverture des billets série 2, DBRS a reconfirmé la note pour les billets série 2 et la tendance de la note.

Le 18 novembre 2009, Moody's a attribué la note A3 aux billets série 2. La perspective de notation de la compagnie est demeurée stable. Le 22 mars 2010, suite à la réouverture des billets série 2, Moody's a reconfirmé la note pour les billets série 2 et la perspective de notation de la compagnie.

Une note de solidité ou de stabilité n'équivaut pas à une recommandation d'achat, de vente ou de maintien des positions et l'agence de notation agréée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont inscrites à la TSX sous le symbole « IFC ». Le 22 mars 2010, le cours vendeur de clôture d'une action ordinaire à la TSX était de 42,51 \$.

### Prix des actions et nombre d'actions transigées

Le tableau ci-après indique les écarts de prix de clôture et le nombre d'actions ordinaires transigées pour les périodes indiquées.

Période	Écarts de prix		Volume
	Haut	Bas	
<b>2010</b>			
Mars (jusqu'au 22 mars inclusivement) .....	44,18 \$	42,25 \$	5 518 900
Février .....	42,22 \$	38,22 \$	7 979 800
Janvier .....	38,13 \$	36,63 \$	9 380 800
<b>2009</b>			
Décembre .....	37,15 \$	35,19 \$	3 803 535
Novembre .....	37,40 \$	33,25 \$	6 570 347
Octobre .....	34,01 \$	32,75 \$	5 939 530
Septembre .....	34,13 \$	31,77 \$	8 700 197
Août .....	36,17 \$	33,54 \$	4 830 925
Juillet .....	35,58 \$	33,65 \$	5 523 081
Juin .....	35,59 \$	33,48 \$	9 597 254
Mai .....	37,20 \$	33,50 \$	6 866 530
Avril .....	35,61 \$	33,03 \$	7 944 167
Mars.....	36,68 \$	30,66 \$	15 104 463
Février .....	33,79 \$	26,69 \$	36 528 184
Janvier .....	34,35 \$	31,33 \$	3 052 136

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau ci-après indique, pour chacun de nos administrateurs et de nos membres de la haute direction, le nom, lieu de résidence, poste et fonctions auprès de la compagnie, fonction principale et, lorsqu'il s'agit d'un administrateur, la date à laquelle cette personne est devenue administrateur. Sauf indication contraire, chacun des administrateurs de la Compagnie agira à ce titre jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 5 mai 2010 (« l'assemblée annuelle »). Chaque administrateur et membre de la haute direction énuméré dans ce tableau ont exercé les principales fonctions qui y sont mentionnées au cours des cinq (5) dernières années, sauf indication contraire.

<b>Nom et résidence</b>	<b>Poste auprès de la compagnie</b>	<b>Poste principal</b>	<b>Administrateur de la compagnie ou d'une société fondatrice depuis le</b>
Claude Dussault Toronto (Ontario) Canada	Administrateur, Président du conseil d'administration	Président du conseil d'administration, Intact Corporation financière	28 mars 2000
Charles Brindamour <sup>4)</sup> Toronto (Ontario) Canada	Administrateur, Président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Intact Corporation financière	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Yves Brouillette <sup>1),2)</sup> Montréal (Québec) Canada	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés et président de Placements Beluca Inc.	10 octobre 1989
Paul Cantor <sup>3),4)</sup> Toronto (Ontario) Canada	Administrateur indépendant	Administrateur, Président du conseil d'administration, Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et Conseiller principal, Bennett Jones LLP	1 <sup>er</sup> mai 2006
Marcel Côté <sup>2),3)</sup> Montréal (Québec) Canada	Administrateur indépendant	Associé, Secor Conseil inc.	14 décembre 2004
Robert W. Crispin <sup>1),4)</sup> Scarborough (Maine) États-Unis	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés	26 octobre 2004
Ivan E. H. Duvar <sup>2),3)</sup> Amherst (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur indépendant	Président et chef de la direction, MIJAC Inc.	19 avril 2005
Eileen Mercier <sup>1),4)</sup> Toronto (Ontario) Canada	Administratrice indépendante	Membre du conseil d'administration et présidente du conseil du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	14 décembre 2004
Robert Normand <sup>1),4)</sup> St-Colomban (Québec) Canada	Administrateur indépendant	Administrateur de sociétés	14 décembre 2004
Louise Roy <sup>2),3)</sup> Montréal (Québec) Canada	Administratrice indépendante	Chancelière, Université de Montréal, <i>Fellow</i> associée, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	14 décembre 2004
Stephen G. Snyder <sup>1),2)</sup> Calgary (Alberta) Canada	Administrateur indépendant	Président et chef de la direction, TransAlta Corporation	13 mai 2009

<b>Nom et résidence</b>	<b>Poste auprès de la compagnie</b>	<b>Fonction principale</b>	<b>Administrateur de la compagnie ou d'une société fondatrice depuis le</b>
Carol Stephenson <sup>2),3)</sup> London (Ontario) Canada	Administratrice indépendante	Doyenne, Richard Ivey School of Business, Université Western Ontario	14 décembre 2004
Claude Désilets St-Denis-sur-Richelieu (Québec) Canada	Chef de la gestion des risques	Chef de la gestion des risques, Intact Corporation financière	-
Louis Gagnon Montréal (Québec) Canada	Président, Intact Assurance	Président, Intact Assurance	-
Françoise Guénette Toronto (Ontario) Canada	Première vice-présidente, services corporatifs et juridiques et Secrétaire	Première vice-présidente, services corporatifs et juridiques et Secrétaire, Intact Corporation financière	-
Marc Pontbriand Toronto (Ontario) Canada	Premier vice-président à la direction	Premier vice-président à la direction, Intact Corporation financière	-
Marc Provost Mont-Royal (Québec) Canada	Premier vice-président, directeur général et chef du service des placements	Premier vice-président, directeur général et chef du service des placements d'Intact Gestion de placements inc.	-
Mark A. Tullis Toronto (Ontario) Canada	Chef des finances	Chef des finances, Intact Corporation financière	-

#### Notes

- 1) membre du comité de vérification et d'examen des risques
- 2) membre du comité de révision et de gouvernance d'entreprise
- 3) membre du comité des ressources humaines
- 4) membre du comité de placements

Une description détaillée des rôles principaux respectifs de nos administrateurs énumérés ci-dessus, exceptions faites de M. Duvar et M. Normand, qui ne se représenteront pas aux élections qui se tiendront à l'assemblée annuelle, au cours des cinq dernières années se trouve de la page 4 à la page 11 de notre rubrique « Questions soumises à l'assemblée – Élection des administrateurs – Vote majoritaire pour les administrateurs » de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 30 mars 2010, lesquelles pages sont incorporées par renvoi dans les présentes. La circulaire de sollicitation de procurations de la direction est disponible dans la section « Relations investisseurs » du site Internet de la compagnie ([www.intactcf.com](http://www.intactcf.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

#### **Administrateurs de la compagnie**

**Ivan E.H. Duvar.** M. Duvar est le président et chef de la direction de MIJAC Inc., une compagnie privée d'investissement. Il siège également à titre d'administrateur pour des entités faisant partie de divers secteurs, dont les services financiers, les communications et le secteur manufacturier. Il a occupé divers postes auprès de Maritime Tel & Tel Limited, dont celui de Président du conseil (1990 à 2000) et de Président et chef de la direction (1985 à 1995). M. Duvar est membre de l'Association des ingénieurs professionnels de la Nouvelle-Écosse et il est Fellow de la Canadian Academy of Engineering. Il a obtenu un Senior Matriculation du Prince of Wales College à l'Île-du-Prince-Édouard, un certificat d'ingénierie de l'université Mount Allison au Nouveau-Brunswick, un baccalauréat en ingénierie (Électrique) de la Technical University of

Nova Scotia, et un Certificate of Industrial Management du Canadian Institute of Management de l'université St-Mary's en Nouvelle-Écosse. M. Duvar est administrateur des filiales d'assurance IARD de la compagnie depuis 1983. Il a également été membre du conseil d'administration de 1993 à 1996 et a été réélu au conseil le 19 avril 2005.

**Robert Normand.** Au cours de sa carrière, M. Normand a été administrateur de nombreuses compagnies publiques et privées œuvrant dans divers secteurs, dont le secteur des services financiers et des fonds communs de placement. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, il a siégé sur divers comités de vérification, de placements, de fonds de pension, de gouvernance d'entreprise, de ressources humaines et d'environnement et a également été président du conseil. De 1972 à 1997, il a occupé plusieurs postes chez Gaz Métropolitain inc., un fournisseur de gaz naturel, et a pris sa retraite alors qu'il était chef des finances en 1997. M. Normand est membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Financial Executive Institute. Il a obtenu son diplôme de l'Université de Montréal (École des Hautes Études Commerciales) en 1966. M. Normand a aussi siégé au conseil d'administration des filiales d'assurance IARD d'Intact depuis 2000 et de La Compagnie d'assurance Belair inc. depuis 2005. En février 2007, il a été nommé récipiendaire du « Prix de service distingué Frank S. Capon » pour sa contribution au Financial Executives International Canada et à la communauté financière en général.

### **Les membres de la haute direction de la compagnie**

**Claude Désilets.** M. Désilets est entré au service de la compagnie en novembre 1989 et occupait le poste d'actuaire désigné auprès des filiales d'assurance IARD de la compagnie depuis janvier 1993. Il a été nommé chef de la gestion des risques de la compagnie en janvier 2007. Avant son arrivée chez Intact, il a occupé diverses fonctions actuarielles auprès de deux compagnies canadiennes d'assurance IARD. De 1992 à 1997, M. Désilets a également enseigné l'actuariat à l'Université de Montréal. Il a obtenu son baccalauréat en actuariat de l'Université Laval à Québec en 1982 et est fellow de la Casualty Actuarial Society et de l'Institut canadien des actuaires.

**Louis Gagnon.** M. Gagnon a été nommé président d'Intact Assurance en décembre 2008. Il est entré au service d'Intact Assurance en tant que premier vice-président de la division du Québec en janvier 2007. Avant de se joindre à la compagnie, il y a trois ans, M. Gagnon a assumé la direction d'un cabinet de courtage à succès œuvrant au Québec et en Ontario. Il a également été actif dans les associations de courtiers tant au niveau provincial que national. Après avoir travaillé plusieurs années dans le domaine bancaire et dans celui de la consultation, M. Gagnon a entamé sa carrière en assurance en 1992. De 2001 à 2006, il a occupé différents postes au sein de cabinets de courtage, dont celui de président chez Inovesco. Il a aussi été membre du conseil d'administration du Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), notamment comme président de 2005 à 2006, en plus d'occuper la fonction de directeur de l'Association des courtiers d'assurance du Canada (ACAC). M. Gagnon détient un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal et une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa.

**Françoise Guénette.** M<sup>me</sup> Guénette occupe ses postes actuels, qui comprennent la conformité, depuis qu'elle est entrée au service de la compagnie en 1997. Elle était responsable de la gestion des risques de 2004 jusqu'au début de 2007 et préside le comité de divulgation. Elle préside également et le comité des litiges institutionnels et réglementaire depuis 2001. Avant son arrivée à la compagnie, M<sup>me</sup> Guénette a été chef des affaires juridiques et corporatives d'un certain nombre d'entreprises, dont une grande banque et un groupe financier au Canada. Elle a aussi enseigné les assurances à l'Université de Montréal. M<sup>me</sup> Guénette a été gouverneure de l'Université du Québec de 1988 à 1992 et a occupé divers postes au Conseil de la conservation et

de l'environnement du Québec entre 1988 et 1993, notamment celui de présidente du conseil en 1992-1993. Elle est actuellement administratrice à l'Université de Montréal. M<sup>me</sup> Guénette est diplômée en droit de l'Université McGill et est membre du Barreau du Québec et du Barreau du Haut-Canada.

**Marc Pontbriand.** M. Pontbriand occupe la fonction de premier vice-président à la direction de la compagnie, responsable de nos activités d'indemnisation et de technologie de l'information. Jusqu'à récemment, il était responsable de tous les services des ressources humaines, de la planification et des communications. Depuis son arrivée à la compagnie en 1998, il a occupé plusieurs postes de direction auprès de nos filiales d'assurance IARD au niveau corporatif. Avant d'occuper son poste actuel depuis janvier 2008, M. Pontbriand a assumé les fonctions de premier vice-président et chef des technologies de l'information en 2004 et de vice-président, services aux courtiers de la région de Montréal de 2002 à 2004. Il a aussi occupé divers postes en ventes, en indemnisation, en souscription et en exploitation. Avant de se joindre à la compagnie, M. Pontbriand était vice-président, service à la clientèle pour un important fournisseur de services de communications. Il est diplômé de l'École Polytechnique de Montréal et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**Marc Provost.** M. Provost est premier vice-président, directeur général et chef du service des placements d'Intact Gestion de placements inc. depuis 2005 après avoir occupé les postes de vice-président et de chef du service des placements. De 2001 à 2004, il a assumé le rôle de vice-président des Marchés boursiers canadiens à la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Provost œuvre au sein de l'industrie des placements depuis 1983. Il est analyste financier agréé et détient un baccalauréat de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), de l'Université de Montréal, où on lui a décerné la bourse Loewen Ondaatje pour son excellence scolaire.

**Mark A. Tullis.** Avant d'entrer au service de la compagnie en janvier 2006, M. Tullis était président des affaires institutionnelles d'ING Americas et a occupé plusieurs autres postes de hauts dirigeants après s'être joint à ING Americas en septembre 1999. Avant de se joindre aux compagnies du Groupe ING, M. Tullis était premier vice-président à la direction et Actuaire en chef chez Primerica, une filiale de Citigroup, de 1994 à 1999, où il était responsable de l'information financière, des fonctions actuarielles et des fonctions de réassurance relativement à diverses sociétés Primerica. M. Tullis a plus de 30 ans d'expérience dans des postes de direction au sein de l'industrie de l'assurance. Il détient un baccalauréat en sciences mathématiques et agit à titre d'administrateur des filiales d'assurance IARD de la compagnie de 2000 jusqu'au début de 2006.

### **Comités du conseil d'administration**

Notre conseil d'administration a formé quatre comités qui sont décrits ci-après. Ces comités, de concert avec notre conseil d'administration et les conseils d'administration de nos filiales d'assurance IARD veillent à ce que la composition des comités respecte les exigences applicables en matière d'indépendance prévues par la loi ainsi que toute autre exigence légale et réglementaire.

#### ***Comité de vérification et d'examen des risques***

Le Comité de vérification et d'examen des risques est composé de Eileen Mercier, présidente et d'Yves Brouillette, Robert W. Crispin, Robert Normand et Stephen G. Snyder, qui sont tous et chacun indépendants et possèdent des compétences financières. La formation et l'expérience de chaque membre, à l'exception de M. Normand dont la formation et l'expérience sont décrites à la page 21 ci-dessus, sont décrites dans leur biographie respective dans la rubrique « Questions soumises à l'assemblée – Élection des administrateurs – Vote majoritaire pour les

administrateurs » de la page 4 à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 30 mars 2010, lesquelles pages sont incorporées par renvoi dans les présentes. Le mandat du comité de vérification et d'examen des risques est joint à cette notice annuelle en **Annexe A**.

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la compagnie, le comité de vérification et d'examen des risques a adopté une politique qui limite les services non liés à la vérification qui peuvent être fournis par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« E&Y » ou le « vérificateur externe ») à la compagnie ou à ses filiales. Préalablement à l'engagement du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, le comité doit approuver de tels services afin d'éviter que ne soit affectée l'indépendance du vérificateur. Celui-ci devra notamment prendre en considération les exigences réglementaires et les lignes directrices ainsi que les politiques internes de la compagnie. Tous les services fournis par E&Y au cours des deux dernières années ont été approuvés par le conseil suivant la recommandation du comité. Les frais payés au vérificateur externe pour 2008 et 2009 sont les suivants :

***Honoraires du vérificateur externe***  
(en milliers de dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Honoraires de vérification <sup>1)</sup> .....	700	812
Honoraires liés à la vérification <sup>2)</sup> .....	391	383
Honoraires liés à la fiscalité <sup>3)</sup> .....	76	43
Tous autres honoraires. ....	0	0
<b>Total</b> .....	<u>1 167</u>	<u>1 238</u>

1) Les honoraires de vérification comprennent les honoraires versés pour les services professionnels de vérification des états financiers de la compagnie et de ses filiales ou pour d'autres services généralement fournis par les vérificateurs externes dans le cadre des mandats ou dépôts de documents obligatoires et réglementaires y compris la révision et vérification des contrôles internes.

2) Les honoraires pour services liés à la vérification couvrent les services de certification et services connexes rendus par le vérificateur externe. Ces services incluent la vérification des régimes de retraite, les rapports trimestriels, les consultations concernant les acquisitions et cessions et l'interprétation des normes de comptabilité et d'information financière, y compris les NIIF, et d'autres services d'attestation non exigés par les lois ou la réglementation.

3) Les honoraires pour services liés à la fiscalité comprennent le soutien en matière de conformité fiscale et de planification fiscale ainsi que les conseils fiscaux relatifs aux réorganisations, aux vérifications fiscales et aux appels afférents.

***Comité de révision et de gouvernance d'entreprise***

Ce comité est majoritairement composé de membres indépendants du conseil d'administration et est présidé par un administrateur indépendant. Le comité de révision et de gouvernance d'entreprise (le « comité RGE ») veille à ce que la direction établisse des procédures visant à s'assurer que les transactions autorisées avec des « personnes apparentées » sont effectuées selon des modalités au moins aussi favorables que celles du marché. Les responsabilités du comité incluent l'examen des procédures applicables et leur efficacité ainsi que de nos pratiques visant à s'assurer que les opérations entre personnes apparentées qui peuvent avoir une incidence importante sur notre stabilité et notre solvabilité soient repérées. Il examine

également nos programmes de conformité à l'égard de nos pratiques d'affaires, du bureau de l'Ombudsman, du bureau de la protection des renseignements personnels, des conflits d'intérêts, des relations avec les clients et les courtiers et des relations avec les autorités réglementaires. Le comité agit comme comité de nomination du conseil d'administration et évalue le rendement de notre conseil d'administration et de ses comités. Le comité revoit également les pratiques et la philosophie de la compagnie en ce qui concerne la rémunération des administrateurs et fait des recommandations à cet égard au conseil d'administration. Ce comité fait rapport à notre conseil d'administration à l'égard des opérations entre personnes apparentées et autres questions. Le comité surveille les nouveautés en matière de gouvernance d'entreprise et demande des conseils auprès d'experts indépendants au besoin.

#### ***Comité des ressources humaines***

Ce comité est majoritairement composé de membres indépendants du conseil d'administration et est présidé par un administrateur indépendant. Le comité des ressources humaines (le « comité RH ») examine et fait des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'évaluation et de la rémunération de notre chef de la direction, de la rémunération des employés, y compris à l'égard des fonds de pension et des programmes incitatifs, de tout autre régime de rémunération à base d'actions ou autre forme de rémunération pour nos dirigeants et de la planification de la relève. Le comité revoit aussi et évalue les propositions de la direction à l'égard des politiques des ressources humaines et des importantes réorganisations de la compagnie qui touchent à la structure et à la composition de la direction. Il fait aussi des recommandations à cet égard à la direction et au conseil d'administration.

#### ***Comité de placements***

Ce comité est majoritairement composé de membres indépendants du conseil d'administration qui ont une expertise en marchés des capitaux et autres domaines connexes et est présidé par un administrateur indépendant. Le rôle du comité est de conseiller la compagnie sur les stratégies de placement qui sont appropriées dans le contexte des activités de la compagnie et de ses filiales. Les principales fonctions du comité sont de recommander au conseil d'administration l'adoption de politiques de placement qui aident la compagnie, ses filiales et ses fonds de pension, à répondre à leurs obligations financières, en plus de maximiser le rendement de ces placements tout en les protégeant du risque et en minimisant le potentiel de pertes lourdes.

#### ***Autres comités***

Notre conseil d'administration a également établi trois autres comités composés des membres de la haute direction qui relèvent de notre conseil d'administration ou de l'un de ses comités.

Ces comités de gestion sont le comité des risques d'entreprise, le comité des fonds de pension (qui relève du comité RH à l'égard des prestations des fonds de pension, du comité de placement à l'égard des actifs investis des fonds de pension et du comité RGE à l'égard de son cadre de gouvernance) et du comité de divulgation, qui supervise les pratiques et procédures de divulgation de la compagnie, assure la sensibilisation aux règles et directives de la compagnie en matière de divulgation, informe les employés sur les pratiques de la compagnie à cet égard, détermine si les développements corporatifs constituent des renseignements importants et révisé et approuve les divulgations, les communiqués et les déclarations importants de la compagnie.

Pour plus de renseignements concernant le comité des risques d'entreprise, veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques – Structure de gouvernance » à la page 48 du rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, intégrée par renvoi aux présentes.

## **Les titres détenus par les administrateurs et les membres de la haute direction**

À la connaissance de la compagnie, en date du 22 mars 2010, les administrateurs et les membres de la haute direction, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables de, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle ou la direction sur, 241 319 actions ordinaires en circulation représentant 0,202% de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la compagnie.

## **Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions**

À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la compagnie n'a, au cours des dix dernières années, fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire à une interdiction d'opération, ou d'une ordonnance qui interdisait à la compagnie visée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables pendant plus de 30 jours consécutifs, émise a) alors que cette personne exerçait ses fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de la compagnie, ou b) après que cette personne ait cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions. En outre, à la connaissance de la compagnie, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la compagnie, ou actionnaire détenant un nombre suffisant d'actions pouvant affecter de façon importante le contrôle de la compagnie n'a, au cours des dix dernières années, été administrateur ou membre de la haute direction d'une compagnie qui, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordaire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception des personnes suivantes:

*Paul Cantor*, administrateur de la compagnie, a été administrateur de The Song Corporation, jusqu'à ce qu'il démissionne le 30 novembre 2000. Le 4 mai 2001, The Song Corporation a annoncé qu'elle et ses filiales en propriété exclusive avaient fait une cession de biens au profit de leurs créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

*Robert Normand*, administrateur de la compagnie, était administrateur de Concert Industries Ltd. lorsque cette compagnie et ses filiales opérantes canadiennes ont annoncé le 5 août 2003 qu'elles avaient déposé une proposition en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Concert Industries Ltd. a été réorganisée et un plan de compromis et arrangement pour ses filiales opérantes a été approuvé en décembre 2004, ce qui a permis à ces compagnies de se libérer des procédures de la LACC. M. Normand ne siège plus au conseil d'administration de Concert Industries Ltd. Il a également été administrateur de Quebecor World Inc. de 1999 à 2007, laquelle a déposé une demande de protection conférée en vertu de la LACC le 21 janvier 2008. Le 21 juillet 2009, World Color Press Inc. (anciennement appelée Quebecor World Inc.) a annoncé qu'elle s'était affranchie du régime de protection conférée en vertu de la LACC dans le cadre d'un plan de réorganisation et de compromis.

*Eileen Mercier*, administratrice de la compagnie, a agi en qualité d'administratrice de Shermag Inc. jusqu'au 9 août 2007. Le 5 mai 2008, Shermag Inc. a annoncé qu'elle avait obtenu la protection conférée par la LACC de la Cour supérieure du Québec. Shermag Inc. a conclu une transaction avec Groupe Bermex Inc. et mis en oeuvre un plan d'arrangement en octobre 2009 lui permettant de se libérer des procédures de la LACC. La transaction a permis au Groupe Bermex

Inc. de prendre le contrôle de Shermag Inc. et de poursuivre sa restructuration et son plan de relance.

À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la société ou actionnaire de la compagnie détenant un nombre suffisant d'actions pouvant affecter de façon importante le contrôle de la compagnie n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, a été assujéti ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un arrangement avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses actifs.

### **Conflits d'intérêts**

À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur ou membre de la haute direction n'est en situation existante ou potentielle de conflit d'intérêts important, avec la compagnie ou l'une de ses filiales.

### **POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

Dans le cours normal de nos activités, nous faisons l'objet de réclamations et sommes impliqués dans diverses poursuites judiciaires. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas impliqués dans des poursuites judiciaires importantes et, à notre connaissance, aucune poursuite judiciaire n'est en cours ou envisagée ni dans aucune demande d'indemnités dont, selon nous, le montant dépasserait dix pour cent (10 %) des actifs actuels de la compagnie ou qui aurait un effet négatif important sur notre condition financière ou nos résultats d'exploitation. Nous estimons avoir établi des réserves suffisantes à l'égard des litiges auxquels nous sommes partie.

### **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

À la connaissance de la compagnie, aucun administrateur ou membre de la direction de la compagnie, filiale, initié, candidat au poste d'administrateur ou actionnaire détenant plus de 10 % des actions votantes de la compagnie, n'a eu des intérêts dans une transaction depuis le début du dernier exercice de la corporation ou dans une proposition de transaction qui a ou pourrait avoir un effet important sur la compagnie ou sur ses filiales.

### **AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la compagnie est Services aux investisseurs Computershare du Canada inc., à ses bureaux principaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax.

### **CONTRATS IMPORTANTS**

Sauf comme il est indiqué ci-après, la compagnie n'a conclu aucun contrat important, sauf les contrats conclus dans le cours normal de ses activités, au cours du dernier exercice terminé, ou avant, qui sont toujours en vigueur :

La compagnie a conclu un acte de fiducie datée du 21 mai 2009 (telle qu'amendée, l'« acte de fiducie ») avec Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») à l'égard des modalités des titres d'emprunts non garantis pouvant être émis par la compagnie. Le capital global des titres d'emprunts non garantis pouvant être autorisés, émis et visés en vertu de l'acte de fiducie est illimité.

La compagnie a conclu, avec Computershare, un premier acte de fiducie supplémentaire datée du 31 août 2009 qui complète l'acte de fiducie et prévoit l'émission de billets série 1 d'un capital global pouvant atteindre jusqu'à 250 000 000\$ et les termes des billets série 1.

La compagnie a conclu, avec Computershare, un deuxième acte de fiducie supplémentaire datée du 23 novembre 2009 qui complète l'acte de fiducie et prévoit l'émission de billets série 2 d'un capital global pouvant atteindre jusqu'à 250 000 000\$ et les termes des billets série 2.

Des copies de ces documents sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

E&Y est le vérificateur de la compagnie. Pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009, les états financiers consolidés de la compagnie ont été déposés aux termes du Règlement 51-102 sur la base du rapport produit par E&Y, comptables agréés indépendants, en qualité d'experts en vérification et en comptabilité.

Le vérificateur de la compagnie, E&Y, est indépendant aux termes des règles de déontologie établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

D'autres renseignements au sujet de la compagnie se retrouvent sur notre site Internet au [www.intactcf.com](http://www.intactcf.com) de même que sur le site Internet de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 30 mars 2010, jointe à l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires daté du 30 mars 2010 pour l'assemblée prévue pour le 5 mai 2010 contient des renseignements supplémentaires, tels que la rémunération et l'endettement des administrateurs et des membres de la haute direction de la compagnie

Des renseignements financiers sont contenus dans les états financiers comparatifs de la compagnie de même que dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, lesquels font partie du rapport annuel de 2009.

Pour obtenir une copie de ces documents ou une copie de cette notice annuelle, sans frais, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs au 700, avenue University, bureau 1500-A (Légal), Toronto, (Ontario) M5G 0A1, par téléphone sans frais en Amérique du Nord au 1-866-778-0774 (416-941-5336 à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par télécopieur au 416-941-0006.

## ANNEXE A

### Mandat du comité de vérification et d'examen des risques

#### Intact Corporation financière et ses compagnies d'assurance IARD (conjointement appelées la « compagnie »)

##### I. Mission

Le comité de vérification et d'examen des risques (le « comité ») est un comité du conseil d'administration de la compagnie (le « conseil »), qui est chargé de réviser les états financiers, de surveiller les processus comptables et de communication de l'information financière et à cet égard, réviser, évaluer et surveiller ces processus. Il est aussi responsable d'évaluer l'intégrité des états financiers et la qualité et de surveiller l'intégrité et la qualité des contrôles internes. Il est également chargé de la surveillance des programmes de gestion des risques de la compagnie.

##### II. Membres du comité

###### 1. Nombre

Le conseil nommera au moins trois de ses membres au comité.

###### 2. Composition du comité

Tous les membres du comité doivent être des membres du conseil « indépendants » de la direction au sens défini dans les lois applicables.

###### 3. Compétences

Tous les membres du comité doivent posséder des « compétences financières » au sens défini dans les lois applicables. En outre, la composition du comité et les compétences de ses membres seront conformes aux exigences supplémentaires qui peuvent être imposées par les organismes de réglementation ayant compétence sur la compagnie.

###### 4. Président

Le conseil nommera un président du comité élu annuellement parmi les membres du comité. Si, au cours d'une année donnée, le conseil ne nomme pas un président, le titulaire actuel du poste poursuivra son mandat jusqu'à la nomination d'un nouveau président. Si le président n'est pas en mesure ou refuse d'assumer le mandat pour une quelconque raison, le conseil pourra nommer un autre président à titre intérimaire ou jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Le président est tenu de respecter les modalités de son mandat et de ce mandat.

###### 5. Mandat des membres

Chaque membre du comité assumera son mandat au gré du conseil ou jusqu'à la nomination de son successeur.

###### 6. Retrait et postes vacants

Tout membre peut être remplacé à tout moment par le conseil et cessera automatiquement d'être un membre du comité aussitôt qu'il cessera d'être un administrateur. Le conseil pourvoira les postes vacants en nommant des membres parmi les membres du conseil. Si et quand un poste

devient vacant, les membres restants peuvent exercer tous les pouvoirs du comité tant et aussi longtemps qu'un quorum demeure en fonction.

### **III. Processus et fonctionnement**

#### **1. Rencontres**

Le comité tient des rencontres au moins quatre fois par année et plus, si nécessaire. Le vérificateur externe a le droit de recevoir les avis de convocation, d'assister et d'intervenir à chaque réunion du comité.

#### **2. Rencontres privées**

Après chaque rencontre périodique, le comité tient des réunions privées sans la présence de la direction. Le comité peut se réunir en privé, à sa discrétion, après chaque réunion non périodique.

#### **3. Quorum**

Le quorum de toute assemblée est atteint lorsque la majorité simple des membres du comité est présente.

#### **4. Présentation de rapports au conseil**

Après chaque réunion, le comité fait rapport au conseil au sujet des affaires traitées par le comité.

### **IV. Mandat**

#### **1. Responsabilité des états financiers, rapports, états et divulgations**

Plus précisément, le comité revoit les états financiers annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et tout communiqué de presse avant que la compagnie ne divulgue publiquement ces informations financières ainsi que la notice annuelle. Le comité rencontre les vérificateurs interne et externe et l'actuaire en chef de la compagnie pour discuter des états financiers et des rapports, et le comité approuve ou recommande de tels états et rapports au conseil pour son approbation.

En ce qui concerne le rôle de surveillance du comité en relation avec la divulgation financière, le comité révisé et approuve les politiques et procédures en place pour réviser les divulgations financières avant leur publication conformément aux lois applicables. De plus, le comité révisé le processus de certification et doit être satisfait que le processus de certification est adéquat. Il révisé également les certifications du chef de la direction et du chef des finances conformément aux lois applicables.

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité s'assure également que la compagnie se conforme aux exigences légales et réglementaires en relation avec la communication et la divulgation de l'information financière.

Le comité revoit l'information financière suivante de la compagnie :

- les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse connexes;

- tout document contenant de l'information financière non encore publiée;
- les rapports du vérificateur interne;
- les rapports du vérificateur externe;
- les rapports de l'actuaire en chef et l'examen externe des rapports de l'actuaire en chef;
- les états des compagnies d'assurance IARD, tels que requis par les organismes réglementaires fédéraux et provinciaux en matière d'assurance;
- les placements et transactions et toute autre situation ou tout autre événement qui pourrait avoir un effet négatif important sur le bien-être de la compagnie et sur sa situation financière tel que porté à l'attention du comité par le vérificateur interne, le vérificateur externe ou un dirigeant de la compagnie;
- les rapports sur les litiges en cours ou anticipés qui pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers;
- les rapports sur les inexactitudes fondées ou présumées en relation avec la comptabilité ou autres sujets qui peuvent avoir une incidence sur les rapports financiers;
- tout autre rapport qui selon la loi ou la pratique, ou lors de circonstances particulières, doit être présenté au comité.

## **2. Responsabilité des contrôles et procédures internes**

Le comité surveille la qualité et l'intégrité des contrôles et procédures internes de la compagnie. Le comité requiert de la direction qu'elle conceptualise, mette en place et maintienne des contrôles et procédures internes qui répondent aux besoins de la compagnie et qu'elle fasse rapport périodiquement au comité sur le statut de tels contrôles ou procédures. Le comité rencontre le chef de la vérification interne, ou l'employé qui agit à ce titre, et la direction afin de discuter de l'efficacité des procédures de contrôle internes mises en place dans la compagnie. Le comité reçoit les rapports de la direction au sujet de tels contrôles et procédures et les revoit, les évalue et les approuve périodiquement.

Le comité met aussi en place des procédures pour la réception, la garde et le traitement des plaintes reçues par la compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des aspects de vérification et pour la transmission confidentielle et anonyme par les employés de la compagnie de leurs préoccupations relativement aux pratiques comptables ou de vérification.

## **3. Gestion des risques**

Le comité surveille les politiques et procédures en matière de gestion des risques de la compagnie pour déterminer les principaux risques et mettre en place les systèmes et procédures assurant la gestion de ces risques et la conformité de la compagnie à ces politiques et procédures. Le comité revoit les programmes et pratiques de gestion des risques, incluant une revue des tendances de la compagnie et son positionnement à l'égard de ces principaux risques. Le comité reçoit une liste des principaux risques et fait rapport périodiquement au conseil sur la gestion des risques.

## **4. Relations avec le vérificateur externe et d'autres experts**

Afin de faciliter la fonction de surveillance du comité en relation avec la communication et la divulgation de l'information financière, les contrôles internes et les programmes et procédures de gestion des risques, le comité a un accès direct au chef de la vérification interne, au vérificateur externe, à l'actuaire en chef, aux responsables de la gestion des risques, au chef de la conformité et autres experts et peut avoir des rencontres privées avec chacun d'eux.

Le vérificateur externe relève directement du comité. Le comité surveille directement le travail du vérificateur externe retenu pour préparer et produire le rapport du vérificateur ou des travaux connexes. Le comité surveille la résolution de différends entre la direction et le vérificateur externe relativement à la communication de l'information financière.

Le comité recommande au conseil de recommander aux actionnaires la nomination du vérificateur externe responsable de préparer et de produire le rapport du vérificateur et d'exécuter tout autre service de vérification, révision ou attestation fournis à la compagnie. Il recommande au conseil d'administration pour approbation les honoraires du vérificateur externe et s'assure de la compétence, de la performance et de l'indépendance du vérificateur externe.

Le comité approuve préalablement tous les services non liés à la vérification et les honoraires y afférents, qui seront fournis à la compagnie par le vérificateur externe; toutefois, cette fonction d'approbation préalable peut être déléguée à un ou à plusieurs membres indépendants du comité. Lorsque cette fonction est ainsi déléguée à un membre du comité, ce membre présentera cette approbation préalable à la prochaine réunion prévue du comité.

Le comité revoit et approuve les politiques de la compagnie pour l'embauche d'associés, d'employés, d'anciens associés et d'anciens employés, du vérificateur externe actuel ou ancien.

#### **5. Consultants indépendants**

Pour les services liés à la vérification, le comité peut faire appel, aux frais de la compagnie, à des consultants, des experts ou des conseillers si elle le juge nécessaire ou à recommander pour l'exercice de ses fonctions.

Pour les services non liés à la vérification, le comité peut faire appel, aux frais de la compagnie, à des consultants, des experts ou des conseillers si elle le juge nécessaire ou à recommander pour l'exercice de ses fonctions. En cas de différence d'opinion entre les membres du comité, ou au sein de la direction, à l'égard de l'embauche de ces consultants, experts ou conseillers, le conseil peut trancher sur le sujet ou en charger le comité de révision et de gouvernance d'entreprise.

#### **6. Auto-évaluation**

Chaque année, le comité évalue et révisé les rapports d'évaluation de la compétence du comité, de son président et de chacun de ses membres.

#### **7. Mandat du comité**

Chaque année, le comité examine ce mandat et soumet ses recommandations sur les changements nécessaires au conseil.

Révisé par le comité de vérification et d'examen des risques le 9 novembre 2009.

**Approuvé par le conseil d'administration d'Intact Corporation financière et ses filiales le 10 novembre 2009.**



**Intact Corporation financière**

700, avenue University

Toronto (Ontario)

M5G 0A1